



**Jean-Louis Vayne**  
Directeur du Service aux Emetteurs

Comme nous vous l'annonçons dans notre précédent numéro, nous consacrons cette année une large part de notre activité à enrichir notre offre de services. L'optimisation des outils existants et la création de nouvelles prestations ont pour objectif de vous proposer une offre toujours en phase avec vos besoins dans un environnement économique et réglementaire en pleine transformation.

Si l'actualité du premier semestre est, comme chaque année, dominée par les assemblées générales et les opérations sur titres, vous découvrirez 3 nouvelles prestations dans notre rubrique Focus. La première a pour objet d'aider vos bénéficiaires hors de France à mieux appréhender la fiscalité de leur pays de résidence fiscale. La deuxième, proposée dans le cadre du Carré VIP, permettra à vos bénéficiaires VIP de disposer d'une offre Société Générale en matière de financement de levée d'options. La troisième concerne la gestion de la tenue de registre pour les sociétés de gestion de FCPI (Fonds Communs de Placement dans l'Innovation), FIP (Fonds d'Investissement de Proximité) et SCPI (Société Civile de Placement Immobilier).

Pour sa part, notre site Internet Nominet poursuit son développement et met en place un service de réponse en ligne aux Opérations Sur Titres (disponible depuis fin mai) et un module de traitement de l'Acceptance process qui sera opérationnel en 2011.

Enfin, en cette période d'assemblées générales, nous avons demandé à Philippe Capron avec lequel nous collaborons pour l'organisation des assemblées générales GDF-SUEZ de nous faire part, après 2 ans d'expérience, des résultats de l'utilisation de l'e-voting et de l'e-convocation.

Bonne lecture et bonnes vacances !

## ACTUALITES

2

- Aider vos actionnaires à déclarer leurs plus-values de cession
- Le vote par internet au menu des rendez-vous du CLIFF
- Conférence "Global Equity Organisation" 2010

## FOCUS

3

- Plans internationaux : décrypter la fiscalité dans chaque pays
- Gestion des SCPI et FCPI/FIP : une large gamme de services
- Offre de financement de levées d'options : un nouveau service du Carré VIP

## EN PRATIQUE ...

4

- Deux nouveaux services Nominet pour plus de simplicité, de rapidité et une réduction des coûts
- Mesures de lutte contre les Etats & territoires non coopératifs

## Deux questions à



**Philippe Capron**  
GDF-SUEZ

Adjoint à la Direction des organes sociaux et de la gouvernance d'entreprise

**Depuis 2 ans, vous avez mis en place avec SGSS de nouvelles procédures pour l'organisation de vos assemblées générales. En quoi ces innovations sont-elles un plus pour GDF-SUEZ... et ses actionnaires ?**

En 2009, nous avons proposé à nos actionnaires au nominatif le vote par internet (e-voting), suivi en 2010 par l'e-convocation. En comparaison de la procédure courante "papier", le développement de l'e-voting et de l'e-convocation permet de réduire significativement nos coûts de convocation des actionnaires nominatifs à nos assemblées générales (aujourd'hui nous réalisons déjà des économies de l'ordre de 10 %). Autre avantage, ces procédures s'intègrent parfaitement dans notre engagement pour la préservation de l'environnement.

Pour nos actionnaires, cela représente un gain de temps appréciable et une simplification de leur participation au vote. Les premiers résultats obtenus en témoignent : en 2009, sur 14 300 participants à l'assemblée, plus du tiers a choisi le vote par Internet, en 2010 ce taux a atteint 43%, 200 cartes d'admission ont été téléchargées sur le site et plus de 7 000 actionnaires avaient demandé à recevoir une e-convocation.

**Quels développements futurs envisagez-vous ?**

Le succès rencontré nous encourage à poursuivre dans cette voie. SGSS et nous-mêmes faisons partie des pionniers en la matière et nous allons continuer à perfectionner ces procédures afin de les rendre encore plus attractives pour nos actionnaires au nominatif. L'étape suivante serait d'étendre ces facilités aux porteurs, projet qui prendra plus de temps puisque dépendant d'un accord avec les banques. Enfin, la réforme législative en cours visant à faciliter l'e-convocation devrait contribuer à son développement.

# Aider vos actionnaires à déclarer leurs plus-values de cessions

“ Collecter auprès des actionnaires au nominatif pur leur prix de revient fiscaux ”

La loi de financement de la Sécurité Sociale prévoit qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, les plus-values de cessions de valeurs mobilières réalisées par les particuliers résidant fiscalement en France sont assujetties aux prélèvements sociaux dès le premier euro de cession. Jusqu'à présent, ces gains n'étaient assujettis aux prélèvements sociaux (et à l'impôt sur le revenu) que si le montant annuel des cessions excédait, par foyer fiscal, un certain seuil, fixé à 25 830 € pour l'année 2010.

Pour aider vos actionnaires à déclarer leurs plus-values auprès de l'Administration Fiscale, nous avons prévu de leur adresser à partir de l'année 2011 un imprimé fiscal unique reprenant ces informations.

Pour cela, nous avons engagé auprès d'eux une campagne de collecte des prix de revient de leurs titres inscrits en compte nominatif pur.

Vous noterez que cette campagne ne vise que les actionnaires non salariés, puisque

les salariés vendant des actions issues d'actionariat salarié (actions issues de l'exercice de stock-options ou de plans d'attribution gratuites) reçoivent déjà de nos services un document à joindre à leur déclaration de revenus détaillant les plus-values réalisées.

Par ailleurs, le règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers fait obligation au teneur de comptes, lors de toute comptabilisation dans ses livres d'un nouveau détenteur d'instruments financiers nominatifs purs :

- de vérifier l'identité dudit détenteur,
- d'établir avec lui une convention d'ouverture de compte.

C'est pourquoi, dans le cadre de cette campagne, nous demandons à tous les titulaires, personnes physiques, de comptes non documentés (absence de justificatif d'identité et/ou de formulaire d'adhésion à la convention de compte titres) de bien vouloir régulariser leur situation auprès de nos services. ■



## Assemblées générales : le Vote par internet au menu des rendez-vous du CLIFF

“ Le projet de place avance ”

Richard Roger, directeur de la Relation Clients et membre du Comité de Pilotage de Place du système de vote par internet, a participé à l'invitation du CLIFF (Association française des Investor Relations), le 22 mars 2010 à un petit déjeuner débat consacré à la convocation et au vote par Internet pour les Assemblées générales.

Brigitte Roeser-Herlin, Directrice Adjointe communication financière de GDF-SUEZ, a présenté à cette occasion son expérience avec SGSS de l'e-convocation des actionnaires et de vote par Internet.

Richard Roger a détaillé pour sa part, avec d'autres prestataires, le projet de Place de vote par Internet.

Le Conseil d'administration de l'AFTI (Association Française des professionnels des Titres) a retenu la société SLIB à l'issue d'une procédure d'appel d'offres

lancée le 15 mars 2010 pour la création et la gestion du système d'information permettant la collecte automatisée des instructions de votes par correspondance (VPC) exprimées par les actionnaires des sociétés cotées avant la tenue de l'assemblée générale.

SLIB a travaillé avec l'AFTI ces dernières semaines sur la définition des Instances de Gouvernance du système de Place (Comité de Pilotage et Comité opérationnel) et sur le lancement de 9 groupes de travail chargés de compléter le schéma directeur du Projet et d'associer toutes les sensibilités Métiers concernées : réseaux bancaires, Conservateurs, prestataires de Services aux Emetteurs, Emetteurs. SGSS s'implique bien évidemment dans les instances de gouvernance et dans les groupes de travail. ■

## Conférence Global Equity Organisation 2010

Cette année, SGSS était à nouveau sponsor de la conférence annuelle GEO (Global Equity Organization) qui se tenait du 14 au 16 avril à Chicago.

Plus de 400 professionnels des plans salariés venus de 20 pays ont assisté à plus de 40 présentations sur 3 jours et partagé leurs expériences lors de ce GEO qui se positionne désormais comme une conférence majeure.

Le thème des présentations a montré un intérêt toujours très marqué pour la structuration et le déploiement de plans internationaux et leur adaptation aux contraintes et aux avantages locaux. Autre thème majeur abordé : la gestion plus efficace des risques inhérents à la diversité des réglementations locales.

Nous vous donnons rendez-vous pour la prochaine conférence GEO 2011 à Amsterdam ! ■

## Plans salariés internationaux : déchiffrer la fiscalité dans chaque pays

“ SGSS s'associe à Baker & McKenzie pour vous aider à y voir plus clair ”

Depuis plus de 10 ans, le Service aux Emetteurs de SGSS accompagne ses clients émetteurs dans la mise en place de leurs plans salariés. Qu'ils soient de stock-options ou d'actions gratuites, ces plans ont pris au fil des années une forte dimension internationale, à tel point que les aspects liés aux réglementations et aux fiscalités internationales deviennent aujourd'hui un enjeu majeur. C'est pour répondre aux attentes induites par ces évolutions que nous vous proposons, dès le mois de juillet, une nouvelle offre en matière d'information sur la fiscalité internationale.

Cette prestation, assurée en partenariat avec le cabinet juridique Baker & McKenzie, a pour but de fournir à vos bénéficiaires n'ayant pas leur résidence fiscale en France, des fiches d'information sur la fiscalité des stock-options et des actions gratuites en vigueur dans leur pays de résidence fiscale. Ces fiches fiscales, publiées sous le logo Baker & McKenzie, seront mises en téléchargement sur notre site Internet Nominet. Pour chaque pays, elles présenteront de manière succincte et générale les régimes applicables en fonction de la nature des gains, les taux et plafonds en vigueur, les éventuels régimes de faveur et les obligations déclaratives.

proposer une aide fiscale à vos bénéficiaires.

En parallèle de l'information faite à vos bénéficiaires, nous mettrons à votre disposition des fiches fiscales destinées aux émetteurs dont le contenu portera notamment sur les obligations déclaratives et de prélèvement de cotisations sociales, les obligations de prélèvement à la source, les formalités à accomplir auprès des autorités fiscales, sociales ou boursières, l'existence de contraintes et formalités requises en matière de contrôle des changes, les formalités en matière de données personnelles et de traductions en langue locale ainsi que l'existence de contraintes particulières en cas d'attribution à des mandataires sociaux.

Vous serez également destinataire d'alertes fiscales au fil de l'eau. Ces alertes vous permettront d'être au fait des évolutions ou des projets d'évolution de la réglementation ou de la fiscalité dans les pays de votre choix. ■



Afin de prendre en compte vos besoins, vous aurez la possibilité de choisir "à la carte" les modalités de la prestation. Vous choisirez ainsi le type de fiche (stock-options et/ou actions gratuites) ainsi que les pays pour lesquels vous souhaitez

## Gestion des SCPI et FCPI/FIP: une large gamme de services

Les sociétés de gestion de SCPI (Société Civile de Placement Immobilier) et FCPI (Fonds Communs de Placement dans l'Innovation), FIP (Fonds d'Investissement de proximité) font appel aux prestations du Service aux Emetteurs de SGSS.

### Gestion de passif pour les sociétés de gestion de SCPI

Nous assurons l'ensemble des prestations de gestion de passif : tenue du référentiel produit, tenue du registre nominatif des associés, traitement des marchés primaire et secondaire, distribution de revenu et de capital, traitement des mutations (successions/donations), traitement de la fiscalité que les SCPI soient classiques ou fiscales, traitement des Assemblées Générales et tenue du bureau jour J, gestion du commissionnement.

La prestation de gestion du passif SCPI est réalisée par une équipe back office dédiée et expérimentée. Elle s'appuie sur la plateforme progiciel Unicia de l'éditeur Taliance, référence du marché, et bénéficie de l'apport de toutes les infrastructures transversales de SGSS (comptabilité, règlements, fiscalité, juridique, risque, contrôle et déontologie, relations de place, plan de continuité, éditique...).

### Tenue de registre pour les sociétés de gestion de FCPI et FIP

L'offre de tenue de registre proposée par le Service aux Emetteurs de SGSS comprend l'ensemble des positions au nominatif (administré et/ou pur). Nous traitons pour les souscripteurs la totalité des opérations intervenant sur leurs comptes : rachats, successions, donations, nantissements,

opérations sur titres etc. et nous leur communiquons un relevé de portefeuille annuel valorisé ainsi qu'un Imprimé Fiscal Unique reprenant leurs opérations sur valeurs mobilières. Les prestations fiscales peuvent inclure l'envoi d'attestations d'impôt sur le revenu et d'impôt sur la fortune ainsi qu'une lettre d'engagement de conservation.

Dans le cadre de cette prestation, nous mettons à disposition de la société de gestion et des souscripteurs nos outils de communication en ligne : Nominet et Nomilia. Nous proposons également des prestations optionnelles en termes de reporting spécifique. ■

## offre de financement de levées d'options Un nouveau service du Carré VIP

Dans le cadre de notre prestation Carré VIP, nous sommes désormais en mesure de proposer à vos bénéficiaires "VIP" qui en font la demande, une mise en relation avec le réseau Société Générale pour le financement de leurs levées de stock-options. Pour plus d'information sur cette prestation, vous pouvez contacter votre Chargé d'Affaires habituel ou Gilles Deslandes, Responsable du Carré VIP :

Tel. + 33 (0)2 51 85 67 68 – e-mail : gilles.deslandes@sgss.socgen.com. ■

Carré  
VIP

## Deux nouveaux services Nominet pour plus de simplicité, de rapidité et une réduction des coûts

“ *Innover & simplifier les procédures pour vos titulaires et votre société* ”

Notre site Internet Nominet évolue régulièrement pour offrir aux Emetteurs des services innovants et à forte valeur ajoutée pour la gestion de leurs plans salariés. Il nous permet de vous proposer des outils qui simplifient les procédures pour vous et vos titulaires tout en réduisant vos coûts. De plus, il s'inscrit parfaitement dans notre engagement pour un développement durable.

### Réponse aux Opérations sur Titres (OST) en ligne

A la fin du mois de mai 2010, le Service aux Emetteurs a mis en ligne sur Nominet un service de réponses aux OST destiné aux titulaires. Il leur permet d'apporter très simplement une réponse immédiate lors d'OST dont les délais sont de plus en plus courts.

Cette nouveauté, disponible dans un premier temps sur les principales OST (Augmentation de capital avec Droits Préférentiels de Souscription et Paiement de dividende en actions), résout ainsi la problématique d'éloignement géographique de certains titulaires (notamment les populations salariées) qui n'auront plus à attendre leur talon-réponse papier pour participer à l'opération.

Accessible tout au long de la période

d'option, ce module de réponse a été conçu de manière souple afin que vous puissiez le paramétrer en fonction de vos besoins. Il offre par ailleurs aux titulaires un formulaire de réponse en ligne intuitif et simple ainsi qu'un suivi des réponses, tous média confondus (réponses apportées par Internet, fax ou courrier).

### Gestion de l'"acceptance process"

Bien qu'indispensable d'un point de vue légal, la phase de collecte des acceptations des attributions dans le cadre de plans salariés est généralement fastidieuse et sans réelle valeur ajoutée pour les sociétés. Cette gestion devient même une contrainte majeure dans le cadre d'un plan large d'actions gratuites ou de stock-options.

Dans le courant de l'année 2011, SGSS vous proposera de sous-traiter entièrement ou partiellement cette phase d'acceptations d'attributions en mettant en place un module de gestion dédié sur Nominet. En fonction du paramétrage que vous



définirez, il offrira à vos salariés la possibilité de prendre connaissance et d'accuser réception en ligne du règlement de plan et/ou tout autre document de votre choix. Ce module leur permettra également, si vous le souhaitez, d'accepter ou de refuser tout ou partie de leur attribution.

Cette nouvelle fonctionnalité vous proposera une personnalisation complète en fonction des plans et de leur contexte. Elle prévoit notamment la possibilité d'exclure des populations spécifiques pour lesquelles vous ne souhaitez pas proposer une acceptation en ligne. ■

## Mesures de lutte contre les Etats & territoires non coopératifs

La réglementation fiscale a prévu une série de mesures visant à renforcer les moyens de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales à l'encontre des Etats ou territoires non coopératifs (article 22 I de la loi de finances rectificative pour 2009).

Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2010, la retenue à la source sur les revenus distribués par les sociétés établies en France s'applique

obligatoirement au taux de 50% lorsque ces revenus sont payés hors de France dans un Etat ou territoire non coopératif (ETNC), quel que soit par ailleurs le lieu de résidence fiscale du bénéficiaire (domicile fiscal ou siège social).

Le paiement hors de France dans un ETNC (flux sortant de France) s'entend du paiement des revenus par un établissement

payeur français (le dernier établissement payeur français en cas de chaîne de paiement en France) sur un compte ouvert dans les livres d'un établissement situé dans un ETNC ou, en cas d'absence de coordonnées bancaires, à une personne domiciliée dans un tel Etat ou territoire.

Liste des Etats et territoires non coopératifs au titre de l'année 2010 :

- Anguilla
- Guatemala
- Niue
- Belice
- Iles Cook
- Panama
- Brunei
- Iles Marshall
- Philippines
- Costa Rica
- Liberia
- Saint-Kitts-et-Nevis
- Dominique
- Montserrat
- Sainte-Lucie
- Grenade
- Nauru
- Saint-Vincent et les Grenadines